



Assemblée générale

Distr. générale
2 décembre 2014
Français
Original : anglais

Soixante-neuvième session

Point 25 de l'ordre du jour

Développement agricole, sécurité alimentaire et nutrition

Rapport de la Deuxième Commission

Rapporteur : M. Borg Tsien **Tham** (Singapour)

I. Introduction

1. À sa 2^e séance plénière, le 19 septembre 2014, l'Assemblée générale a décidé, sur la recommandation du Bureau, d'inscrire à l'ordre du jour de sa soixante-neuvième session la question intitulée « Développement agricole, sécurité alimentaire et nutrition » et de la renvoyer à la Deuxième Commission.

2. La Commission a examiné la question à ses 24^e, 25^e, 30^e et 34^e séances, les 28 octobre et 5 et 25 novembre 2014. Ses débats sont consignés dans les comptes rendus analytiques correspondants (A/C.2/69/SR.24, 25, 30 et 34). On se référera aussi au débat général que la Commission a tenu à ses 2^e à 6^e séances, du 7 au 9 octobre (voir A/C.2/69/SR.2 à 6).

3. Pour l'examen de la question, la Commission était saisie des documents suivants :

a) Rapport du Secrétaire général sur le développement agricole, la sécurité alimentaire et la nutrition (A/69/279);

b) Note du Secrétaire général transmettant le rapport sur les principales décisions et recommandations de politique générale formulées par le Comité de la sécurité alimentaire mondiale (A/69/91-E/2014/84);

c) Lettre datée du 17 septembre 2014, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent du Bénin auprès de l'Organisation des Nations Unies, transmettant la Déclaration ministérielle adoptée à la réunion ministérielle tenue à Cotonou (Bénin), du 28 au 31 juillet 2014, sur le thème « Nouveaux partenariats pour le renforcement des capacités productives des pays les moins avancés » (A/69/392);



d) Lettre datée du 8 octobre 2014, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent du Bénin auprès de l'Organisation des Nations Unies, transmettant la Déclaration ministérielle adoptée par les ministres des pays les moins avancés à leur réunion annuelle, tenue le 26 septembre 2014 à New York (A/C.2/69/2).

4. À la 24^e séance, le 28 octobre, le Directeur de la Division du développement durable du Département des affaires économiques et sociales a fait une déclaration liminaire (voir A/C.2/69/SR.24)

II. Examen des projets de résolution A/C.2/69/L.30 et A/C.2/69/L.49

5. À la 30^e séance, le 5 novembre, le représentant de l'État plurinational de Bolivie a présenté, au nom des États Membres de l'Organisation des Nations Unies qui sont membres du Groupe des 77 et de la Chine, un projet de résolution intitulé « Développement agricole, sécurité alimentaire et nutrition » (A/C.2/69/L.30) qui se lisait comme suit :

« L'Assemblée générale,

Rappelant ses résolutions 65/178 du 20 décembre 2010, 66/220 du 22 décembre 2011, 67/228 du 21 décembre 2012 et 68/233 du 20 décembre 2013,

Rappelant également la Déclaration du Sommet mondial sur la sécurité alimentaire mondiale durable,

Rappelant en outre la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement, Action 21, le Programme relatif à la poursuite de la mise en œuvre d'Action 21, la Déclaration de Johannesburg sur le développement durable et le Plan de mise en œuvre du Sommet mondial pour le développement durable (Plan de mise en œuvre de Johannesburg), le Consensus de Monterrey issu de la Conférence internationale sur le financement du développement, le Document final du Sommet mondial de 2005, la "Déclaration de Doha sur le financement du développement : document final de la Conférence internationale de suivi sur le financement du développement, chargée d'examiner la mise en œuvre du Consensus de Monterrey", le document final issu de sa réunion plénière de haut niveau sur les objectifs du Millénaire pour le développement de 2010, le Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020 et le Document final de la manifestation spéciale organisée sous l'égide de son président le 25 septembre 2013 afin de faire le bilan de l'action entreprise pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement,

Rappelant le document final intitulé "L'avenir que nous voulons", qui a été adopté à l'issue de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable tenue à Rio de Janeiro (Brésil) du 20 au 22 juin 2012,

Rappelant également le rapport du Groupe de travail ouvert sur les objectifs de développement durable créé en application de sa résolution 66/288, qu'elle a accueilli avec satisfaction dans sa résolution 68/309,

Se félicitant de la célébration en 2014 de l'Année internationale de l'agriculture familiale, dont l'objectif est de placer l'agriculture familiale et les petites exploitations sur le devant de la scène, et se réjouissant à la perspective de l'Année internationale des sols en 2015 et de la Journée mondiale des sols, célébrée le 5 décembre,

1. *Prend note* du rapport du Secrétaire général;
2. *Réaffirme* les engagements pris de tout mettre en œuvre pour que les objectifs du Millénaire soient atteints d'ici à 2015 afin d'aider les pays en développement, notamment ceux d'entre eux qui sont le plus en retard et en mettant l'accent sur les objectifs qui sont le plus loin d'être atteints, améliorant ainsi les conditions de vie des plus pauvres;
3. *Souligne* qu'il importe qu'elle poursuive l'examen de fond de la question du développement agricole, de la sécurité alimentaire et de la nutrition, et, à cet égard, attend avec intérêt les nouveaux débats sur la question qui auront lieu dans le cadre du programme de développement pour l'après-2015;
4. *Rappelle* sa résolution 68/309, dans laquelle elle a accueilli avec satisfaction le rapport du Groupe de travail ouvert sur les objectifs de développement durable et décidé que ce serait principalement sur la base de ce rapport que les objectifs de développement durable seraient incorporés dans le programme de développement pour l'après-2015;
5. *Prie* le Secrétaire général de lui rendre compte, à sa soixante-dixième session, des faits nouveaux relatifs aux questions mises en relief dans la résolution 68/233;
6. *Décide* d'inscrire à l'ordre du jour provisoire de sa soixante-dixième session la question intitulée "Développement agricole, sécurité alimentaire et nutrition". »
6. À sa 34^e séance, le 25 novembre, la Commission était saisie d'un projet de résolution intitulé « Développement agricole, sécurité alimentaire et nutrition » (A/C.2/69/L.49), déposé par le Vice-Président, Tarik Iziraren (Maroc), à l'issue de consultations sur le projet de résolution A/C.2/69/L.30.
7. À la même séance, la Commission a été informée que le projet de résolution A/C.2/69/L.49 n'avait pas d'incidences sur le budget-programme.
8. Toujours à la 34^e séance, le facilitateur des négociations relatives au projet de résolution, le représentant de la République dominicaine, a fait une déclaration (voir A/C.2/69/SR.34).
9. À la même séance, la Commission a adopté le projet de résolution A/C.2/69/L.49 (voir par. 12).
10. Après l'adoption du projet de résolution, le Vice-Président (Maroc), a fait une déclaration (voir A/C.2/69/SR.34).
11. Le projet de résolution A/C.2/69/L.49 ayant été adopté, les auteurs du projet de résolution A/C.2/69/L.30 ont retiré ce dernier.

III. Recommandation de la Deuxième Commission

12. La Deuxième Commission recommande à l'Assemblée générale d'adopter le projet de résolution suivant :

Développement agricole, sécurité alimentaire et nutrition

L'Assemblée générale,

Rappelant ses résolutions 65/178 du 20 décembre 2010, 66/220 du 22 décembre 2011, 67/228 du 21 décembre 2012 et 68/233 du 20 décembre 2013,

Rappelant également la Déclaration du Sommet mondial sur la sécurité alimentaire¹, en particulier les cinq Principes de Rome pour une sécurité alimentaire mondiale durable, et prenant note de la Déclaration de Rome sur la nutrition² ainsi que du Cadre d'action³ qui propose une série d'options politiques et de stratégies à caractère volontaire que les gouvernements pourraient utiliser le cas échéant, adoptés à la deuxième Conférence internationale sur la nutrition, qui s'est tenue à Rome du 19 au 21 novembre 2014,

Rappelant en outre la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement⁴, Action 21⁵, le Programme relatif à la poursuite de la mise en œuvre d'Action 21⁶, la Déclaration de Johannesburg sur le développement durable⁷ et le Plan de mise en œuvre du Sommet mondial pour le développement durable (Plan de mise en œuvre de Johannesburg)⁸, le Consensus de Monterrey issu de la Conférence internationale sur le financement du développement⁹, le Document final du Sommet mondial de 2005¹⁰, la « Déclaration de Doha sur le financement du développement : document final de la Conférence internationale de suivi sur le financement du développement, chargée d'examiner la mise en œuvre du Consensus de Monterrey »¹¹, le document final issu de sa réunion plénière de haut niveau sur les objectifs du Millénaire pour le développement de 2010¹², le Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020¹³ et le Document

¹ Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, document VSFS 2009/2.

² Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture et Organisation mondiale de la Santé, document ICN2 2014/2.

³ Ibid, document ICN2 2014/3.

⁴ *Rapport de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, Rio de Janeiro, 3-14 juin 1992*, vol. I, *Résolutions adoptées par la Conférence* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.93.I.8 et rectificatif), résolution 1, annexe I.

⁵ Ibid., annexe II.

⁶ Résolution S-19/2, annexe.

⁷ *Rapport du Sommet mondial pour le développement durable, Johannesburg (Afrique du Sud), 26 août-4 septembre 2002* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.03.II.A.1), chap. I, résolution 1, annexe.

⁸ Ibid., résolution 2, annexe.

⁹ *Rapport de la Conférence internationale sur le financement du développement, Monterrey (Mexique), 18-22 mars 2002* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.02.II.A.7), chap. I, résolution 1, annexe.

¹⁰ Résolution 60/1.

¹¹ Résolution 63/239, annexe.

¹² Résolution 65/1.

¹³ *Rapport de la quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, Istanbul (Turquie), 9-13 mai 2011* (A/CONF.219/7), chap. II.

final de la manifestation spéciale consacrée au bilan de l'action entreprise pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement, qui a été organisée par son président le 25 septembre 2013¹⁴,

Rappelant le document final intitulé « L'avenir que nous voulons »¹⁵, qui a été adopté à l'issue de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable tenue à Rio de Janeiro (Brésil) du 20 au 22 juin 2012,

Rappelant également sa résolution 68/309 du 12 septembre 2014, dans laquelle elle a pris note avec satisfaction du rapport du Groupe de travail ouvert sur les objectifs de développement durable¹⁶ et a décidé que la proposition du Groupe de travail ouvert sur les objectifs de développement durable contenue dans le rapport servirait de base principale lors de l'insertion des objectifs de développement durable dans le programme de développement pour l'après 2015, sachant que d'autres contributions seraient aussi envisagées, à l'occasion du processus intergouvernemental de négociation qui se tiendrait à sa soixante-neuvième session,

Se félicitant de la célébration en 2014 de l'Année internationale de l'agriculture familiale, qui a placé l'agriculture familiale et les petites exploitations sur le devant de la scène en contribuant à la réalisation de la sécurité alimentaire et à l'amélioration de la nutrition, se réjouissant à la perspective de l'Année internationale des sols en 2015 et de la Journée mondiale des sols, le 5 décembre, et se réjouissant également de la participation de l'Organisation des Nations Unies à Expo Milano 2015 « Nourrir la planète, énergie pour la vie », qui sera axée sur le thème « Défi Faim zéro – Unis pour un monde durable »,

Accueillant avec satisfaction le texte issu de la quarante et unième session du Comité de la sécurité alimentaire mondiale, tenue à Rome du 13 au 18 octobre 2014¹⁷,

Prenant note de la Déclaration de Malabo sur la croissance et la transformation accélérées de l'agriculture en Afrique pour une prospérité partagée et de meilleures conditions de vie, que la conférence des chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine a adoptée à sa vingt-troisième session ordinaire tenue à Malabo (Guinée équatoriale) les 26 et 27 juin 2014, au sujet du Programme détaillé pour le développement de l'agriculture africaine du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique,

1. *Prend acte* du rapport du Secrétaire général¹⁸;
2. *Réaffirme* les engagements pris de tout mettre en œuvre pour réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement d'ici à 2015 afin d'aider les pays en développement, notamment ceux d'entre eux qui sont le plus en retard dans la réalisation de ces objectifs, l'accent étant mis sur les objectifs qui sont le plus loin d'être atteints, de manière à améliorer les conditions de vie des plus pauvres;
3. *Souligne* qu'il importe de poursuivre l'examen de fond de la question du développement agricole, de la sécurité alimentaire et de la nutrition, et engage les États Membres et toutes les parties prenantes à accorder à cette question toute

¹⁴ Résolution 68/6.

¹⁵ Résolution 66/288, annexe.

¹⁶ A/68/970.

¹⁷ Comité de la sécurité alimentaire mondiale, document CFS 41, Rapport final.

¹⁸ A/69/279.

l'attention qu'elle mérite au cours de l'élaboration du programme de développement pour l'après-2015;

4. *Prie* le Secrétaire général de lui rendre compte, à sa soixante-dixième session, des faits nouveaux relatifs aux questions mises en relief dans sa résolution 68/233 et dans la présente résolution;

5. *Décide* d'inscrire à l'ordre du jour provisoire de sa soixante-dixième session la question intitulée « Développement agricole, sécurité alimentaire et nutrition ».
